

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 2 JUILLET 2018

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal

(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 2 juillet 2018 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-huit le deux juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du vingt-six juin deux mil dix-huit, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, N. Braun, P. Deau, P. Larrière, J. Marot, E. Garion, R. Habrant, D. Andrés, B. Aubry, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, S. Cossin, N. Daguey, J. Demange, C. Deschaseaux, F. Diot, G. Dubois, F. Dupont, M. Emeraux, G. Eymann, M. Ferry, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, T. Gaillot, A. Gamet, JM. Georges, A. Gornet, J. Grasser, J. Hamann, A. Huc, B. Huguenin, N. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, JP. Jeannot, G. Joubert, B. Jourdain, D. Lagarde, Y. Leclerc, P. Leroy, E. Lévêque, C. L'Hôte, A. Mangin, D. Mathieu, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, G. Nexon, D. Perrin, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, E. Sivadon, C. Souvay, JL. Thiéry, C. Vauzelle (arrivée au point n°15/2), P. Vilmar, S. Viry (arrivé au point n°13).

Excusés : Mesdames et Messieurs F. Dulot (suppléé par Madame G. Joubert), O. Baraban, C. Petit (pouvoir à Monsieur P. Nardin), JC. Cravoisy (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), E. Del Génini (pouvoir à Madame P. Deau), MC. Abel (pouvoir à Monsieur JP. Moinaux), M. Balland (pouvoir à Monsieur D. Momon), A. Ben Omrane (pouvoir à Monsieur N. Braun), J. Brunet (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), F. Claudon, R. Clément (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), E. Courtois (pouvoir à Monsieur D. Andrés), A. Denninger-Arnoux (pouvoir à Madame G. Jeandel-Jeanpierre), T. Euriat (suppléé par Madame F. Dupont), B. Gille (pouvoir à Monsieur F. Diot), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), S. Hach (pouvoir à Madame C. Bonnaventure), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), JN. Lombard (pouvoir à Monsieur G. Colin), J. Mahieu (pouvoir à Monsieur JL. Thiéry), D. Micard (pouvoir à Monsieur P. Hauller), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), S. Muller (pouvoir à Monsieur J. Grasser), P. Noël (pouvoir à JM. Georges), JP. Poirot (pouvoir à Monsieur F. Drevet), G. Schneider, MC. Serieys (pouvoir à Madame R. Canteri), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), C. Vauzelle (jusqu'au point n°15/2), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich : jusqu'au point n°13), R. Voiry (suppléé par Monsieur Y. Leclerc), C. Vuilleminard (suppléé par Monsieur M. Emeraux).

Absents : Mesdames et Messieurs C. Balland, F. Chevalley, R. Colin, M. Dumontier, A. Gambrelle, B. Laurent, C. Leroy, A. Rafiki, PJ. Robinot, R. Roger, MC. Thiébaud, J. Thomas,

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Paul RAFFEL.

Le Procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec le prestataire BSI Informatique pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de sauvegarde ARCSERVE UDP premium d'une durée de un an pour un montant annuel de 218 € HT.

- Avec le prestataire HR NET pour la location d'un serveur FPT d'une capacité de 5 Go pour une durée de un an pour un montant annuel de 300 € HT.

- Avec Monsieur Michel SUPERA pour un concert et une classe de maître dont les frais d'hébergement et de déplacement sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Avec Madame Vardhuy YERITSYAN pour un concert et une classe de maître pour un montant de 2.359,16 €.

- Avec les Société BATI 3000, VALENCE DOMNIQUE, LAUGEL ET RENOARD, S.M.A., GALLOIS, CLAUDE DIDIER, NOEL, FMT DIVOUX, LTBO, EUROP REVETEMENTS ET LES PEINTURES REUNIES pour des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé au n°2 rue de Nancy à Epinal pour un montant total de 620.501,54 € HT.

- Avec la Société LOISY TP pour un accord cadre à bons de commande de prestations de balayage de voirie passé par la centrale d'achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal réparti en trois lots :

Lot 1 : Zone Nord pour un montant maximum annuel de 50.000 € HT ;

Lot 2 : Zone Centre pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT ;

Lot 3 : Zone Sud pour un montant maximum annuel de 30.000 € HT.

- Avec CRITT BOIS pour un contrat de prestation de services relatif à la mise à disposition de Monsieur Damien FOURNIER dans le cadre du projet TIGA « Des Hommes et des Arbres » (volet industriel et entreprises) pour une durée de 6 mois pour un montant de 33.600 € HT.

- Avec le Centre d'Aide au Logement de Meurthe et Moselle pour le suivi-animation de l'avenant prolongeant la convention de Programme d'Intérêt Général de l'Habitat pour un montant total de 384.238,31 € HT pour une durée de 18 mois.
- Avec le Groupement d'Entreprises OLIVIER DARMON CONSULTANTS pour un marché de conseils et d'études pour le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau transport 'Imagine » pour un montant de 46.937,50 € HT.
- Avec la Société S. POIROT pour des travaux de remplacement de la couverture polycarbonate de la Piscine Olympique d'Epinal pour un montant total de 63.160 € HT.
- Avec la Société BONINI SAS pour des travaux de réhabilitation du Pont Patch et du Pont de la République à Epinal pour un montant de 225.200,55 € HT.
- Avec les Sociétés VALDENNAIRE TP ET SIGNATURE pour des travaux d'aménagements sécuritaires et de mise en place d'une signalisation sur la Véloroute V50 pour un montant de 119.674 € HT.
- Avec l'Etablissement SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL DE BELVAL pour la réalisation de l'entretien des espaces verts du bâtiment de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de Charmes pour l'année 2018 pour un montant de 8.912,90 € TTC.
- Avec les Sociétés ACTIONS, R. TISSERANT PAYSAGE ET LA COMMUNE DE LES VOIVRES pour l'entretien des espaces verts de la Véloroute V50 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 32.920 € HT.
- Avec le Groupe HELIOS pour des travaux de marquages routiers pour un montant annuel de 20.000 € HT.
- Avec l'EURL GERALDINE ROUSSELLE ENERGIE ENVIRONNEMENT (GREEN) pour une prestation de service de Conseil Cit'Energie pour un montant de 36.525 € HT.
- Avec la Société ST GROUPE / STTS SAS pour le remplacement du parquet sportif du Palais des Sports à Epinal pour un montant de 90.850 € HT.
- Avec la Société APAVE ALSACIENNE pour des vérifications périodiques de matériel (ascenseurs, appareils de levage...) par la centrale d'achats pour un montant de 20.000 € HT.
- Avec la Société WILLY LEISSNER pour la fourniture de matériel d'éclairage LED pour la surface de jeu de la Patinoire d'Epinal pour un montant de 24.896 € HT.

- Avec les Sociétés COLAS et EUROVIA pour des travaux d'entretien et de maintenance de voirie, passés par la centrale d'achats, pour un montant maximum annuel de 2.450.000 € HT.

- Avec LE CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE pour des actions de communication lors de la Soirée Prestige du 15 juin 2018 pour un montant de 1.000 €.

⇒ A la création et modification de régies :

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances du service jeunesse « Accueil de Loisirs sans Hébergement / Séjours Vacances » visant à fixer le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 750 €.

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes auprès de Scènes-Vosges de la Communauté d'Agglomération d'Epinal suite à la création de la régie autonome « La Souris Verte ».

- Pour la création d'une régie de recettes auprès du Bassin d'été de l'Hermitage à Charmes de juin à septembre.

⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :

- Pour une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau sis à la Mairie de Xertigny pour l'accueil des bénéficiaires du RSA.

- Pour la mise à disposition d'instruments et matériel du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association « Floréal Musical d'Epinal ».

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, de salles du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit des Associations « Le Théâtre de l'Imprévu » et « Concours Artistique ».

- Pour la location de l'espace cours avec la Ville d'Epinal pour l'organisation du séminaire de restitution de l'atelier des territoires : « Faire de l'Eau une ressource pour l'Aménagement » le vendredi 20 avril 2018 pour un montant de 338 € TTC.

- Pour la mise à disposition d'une exposition intitulée « There and back again, visions de Tolkien » de John Howe du 15 au 24 juin 2018 à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal avec la Ville d'Epinal pour un montant de 8.000 € TTC.

- Pour la location, à titre gratuit, d'un bureau équipé de la Fabrique à Entreprendre au profit des organismes membres du Comité Technique de la Fabrique, à savoir : EGEE, ALEXIS, CAP ENTREPRENDRE, ECTI, INITIATIVE VOSGES CENTRE OUEST, RESEAU ENTREPRENDRE ET ADIE.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bateau type zodiac, de 4 kayaks et 4 bouées au profit de l'EST Triathlon dans le cadre de l'organisation du Triathlon du Domaine des Lacs de Capavenir Vosges.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Pour la subvention du Conseil Départemental des Vosges pour un montant plafonné à 91.422 € pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

- Pour la réalisation des travaux de restauration morphologique du Cône à Uriménil.

- Pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif rue du Petit Charmois et impasse des Champs et des Prairies à Uriménil.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ **En matière de groupement de commandes :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Commune d'Uriménil, la convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Petit Charmois et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la constitution des groupements de commandes suivants :

- pour un marché de travaux concernant la restauration du ruisseau du Durbion et de ses affluents avec la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges ;

- pour la réalisation d'une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI sur le bassin versant Moselle Amont avec la communauté de communes des hautes Vosges, la Communauté de communes ballons des hautes Vosges, la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges, la communauté de communes porte des Vosges méridionales et la communauté d'agglomération de saint Dié.

⇒ **En matière d'affaires financières :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2018 de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Épinal Cœur des Vosges pour un montant total de 1.034.232,84 €.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2018 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales pour un montant total de 509.327,80 €.

⇒ **En matière de cession de terrain :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 2.400 m² provenant de la parcelle cadastrée BC 274 sis zone des Haut-Cailloux à Golbey au profit de Monsieur Christophe AGOSTINI.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession des parcelles cadastrées sises zone INOVA 3000 suivantes :

- AL 1.123 d'une surface de 3.999 m² au prix de 10 € HT/m² au profit de la société J'ECORENOVE ;
- AL 1.160 d'une surface de 5.000 m² au prix 10 € HT/m² au profit de la SCI Richard Immo ;
- AL 1.161, 1156 1157 pour une surface de 8.959 m² au prix de 12 € HT/m² au profit de la société SODIF ;
- AL 1.154 d'une surface d'environ 2.980 m² au prix de 12 € HT/m² au profit de la société FIITELCOM ;
- AL 1.153 d'une surface d'environ 2.992 m² au prix de 10 € HT/m² au profit de la société ATMECA ;
- AO 766 d'une surface de 1.123 m² au prix 15 € HT/m² au profit de la société COLAS.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AO 952, d'une superficie d'environ 1.355 m², sise zone d'activité de l'Hermitage à Charmes au profit de la Société BATYELEC.

⇒ **En matière de ressources humaines :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs pour le recrutement d'un thermicien à mi-temps, et par des ajustements nécessités par des régularisations administratives.

⇒ **Affaires Générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la maison de maître de la STAHV, sise parcelle cadastrée AT 58 à Epinal d'une surface d'environ 490 m², pour un montant de 180.000 € au profit du Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Commission Economie ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ
Mme Emilie SIVADON

2/2 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

Mme Emilie SIVADON

2/3 - Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Epinal Centre Vosges ;

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

Mme Emilie SIVADON

3 - Convention de droit de passage

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision relative à la signature de convention de droit de passage des réseaux d'assainissement à titre gratuit et au Bureau Communautaire à titre onéreux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, la convention fixant les modalités financière de remboursement par le Syndicat mixte de l'utilisation des matériels communs du siège de la Communauté d'Agglomération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - Convention d'objectifs avec l'association Atelier d'Image Plus

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2018 avec l'Association Atelier d'Images Plus pour le versement d'une subvention d'un montant de 32.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Mise à disposition de terrain

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du procès-verbal de la mise à disposition de la Commune de Les Forges du terrain d'assise de l'aire de jeux situé au lieu dit « Chardanne » visant à restituer à la Commune une partie du terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

7 - Décision modificative

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°1 au Budget Général, au budget annexe Locations Commerciales, Transports et Scènes-Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - Paiement par internet

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du TIPI (Titre Payable Par Internet) pour le paiement des redevances des services publics de la Communauté d'Agglomération et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - Tarifs intercommunaux

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs intercommunaux pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - Taxe sur les surfaces commerciales

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en application d'un mécanisme de convergence progressive des coefficients multiplicateurs à la taxe sur les surfaces commerciales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Fonds de concours 2018**12/1 - Répartition du fonds de concours 2018**

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement d'octroi de fonds de concours 2018 au profit de ses Communes Membres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12/2 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 12/2-1 - Commune de Essegney ;
- 12/2-2 - Commune de Hadigny-les-Verrières ;
- 12/2-3 - Commune de La Baffe ;
- 12/2-4 - Commune de Longchamp ;
- 12/2-5 - Commune de Ubexy ;
- 12/2-6 - Commune de Vaxoncourt.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

13 - Forfaits de post-stationnement de la Ville d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Ville d'Epinal relative à la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour :

- 14/1 - Un prêt d'un montant de 800.000 € concernant l'acquisition en Vente en Etat de Futur Achèvement de 8 logements avenue de la Cense Colin à Epinal ;
- 14/2 - Un prêt d'un montant de 270.000 € concernant l'acquisition en Vente en Etat de Futur Achèvement de 2 logements avenue de la Cense Colin à Epinal ;

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

TRANSPORTS**15 - Réseau Imagine****15/1 - Système billettique du réseau Imagine**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif au système billettique du réseau Imagine avec la Société qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

15/2 - Choix de mode de gestion pour l'exploitation du réseau Imagine

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du réseau de transport public urbain de voyageur Imagine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Messieurs Jacques GRASSER, Jean-Pierre MOINAUX, David MATHIEU, Gilles DUBOIS, Henri VOUAUX

Suppléants : Mme et MM. Corine BONNAVENTURE, Jean-Marie MICHEL, Jacky DEMANGE, Philippe SOLTYS, François DIOT

16 - Convention de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention et le règlement intérieur de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois relative à la mise en place d'un service de transport pour les élèves de l'établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**17 - Insertion par l'économie****17/1 - Mise en situation en milieu professionnel**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention cadre à intervenir avec les entreprises, avec Pôle Emploi et la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal, relative à la mise en place d'un partenariat pour la réalisation de période de mise en situation en milieu professionnel de personnes éloignées de l'emploi via le dispositif des clauses d'insertion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17/2 - Projet d'inclusion sociale par le bénévolat

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention cadre à intervenir avec les associations relative à la mise en place d'un partenariat pour la mise en œuvre de projets d'inclusion sociale par le bénévolat via le dispositif des clauses d'insertion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 - Règlement d'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises

POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

19 - Concours d'idée à la création d'entreprise

Le Conseil Communautaire a désigné les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprise et à relancer le concours pour les catégories « Femmes » et « Jeunes de moins de 32 ans » à destination des habitants des quartiers Politique de la Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20 - Acquisitions**20/1 - Acquisition d'un site industriel à Chavelot**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un site industriel à Chavelot appartenant à la SCI SOLU-IMMO sis parcelles cadastrées AL91, AL92 et AL156 d'une superficie totale de 23.982 m² pour un montant de 2,5 millions d'euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20/2 - Acquisition du bâtiment de la Poste à Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de l'ancien bâtiment de la Poste à Xertigny pour un montant de 210.000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 - Convention foncière avec l'EPFL relative au site de la Tréfilerie à Hadol-Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuver la convention relative à la mise en œuvre d'une enveloppe de travaux complémentaire prise en charge à hauteur de 100% par l'EPFL de 1.000.000 € relative au traitement du site, au titre de la politique de traitement des friches polluées de l'EPFL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**22 - Attribution subvention à e-pôle.sup**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.000 € à e-pôle.sup pour l'organisation de diverses actions d'information envers les étudiants et futurs étudiants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23 - Ecole Supérieure d'Art de Lorraine

Le Conseil Communautaire a approuvé les modifications statutaires de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de Lorraine et à désigner de nouveaux représentants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Mmes et MM. Michel HEINRICH, Christophe PETIT, Jacques GRASSER, Anne BLOSSE, Laurence RAYEUR-KLEIN
Suppléants : Mme et MM. Jean-Luc MARTINET, Josiane HAMANN, Yvan LECLERC

24 - La Main à la Pâte d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative à la participation financière de la Communauté d'Agglomération d'Épinal au profit du dispositif « La Main à la Pâte d'Épinal » porté par la Maison pour la Science en Lorraine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

25 - BMI - Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain, la convention de cofinancement relative à la campagne de communication de la Bibliothèque Numérique de Référence Limedia.fr et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26 - Compagnie Rêve Générale !

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 avec la Compagnie « Rêve Générale ! » dans le cadre de la résidence d'artiste itinérante sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et a approuvé le versement d'une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 32.950 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

27 - Accès aux équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°5 à la convention de partenariat permettant aux habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de bénéficier des tarifs réduits pour l'accès à différents équipements et services sportifs et culturels de la Ville d'Épinal fixant les conditions de la participation financière de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT

28 - Redevance assainissement

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs de la redevance assainissement du secteur de l'ex Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de la Moselle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 - Majoration de la redevance assainissement pour non-conformité

Le Conseil Communautaire a approuvé la majoration de la redevance assainissement pour non-conformité constatée du raccordement au réseau d'assainissement persistant au-delà du délai accordé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HABITAT

30 - Ville d'Épinal Cœur de Ville

30/1 - Convention cadre Action Cœur de Ville

Le Conseil Communautaire a approuvé le projet « Epinal au Cœur » présenté par la Ville d'Épinal et lauréat de l'action « Cœur de Ville », et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Ville d'Épinal et l'Etat, la convention cadre relatif à ce programme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30/2 - Programme OPAH-RU

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de maîtrise foncière et de veille pour la réalisation d'opérations à dominante d'habitat et de résorption d'habitat dégradé sur le territoire de la Commune d'Epinal avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

31 - Programme d'actions foncières

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°3 à la convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine suite à l'étude de stratégie foncière menée sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

32 - Programme d'Intérêt Général de l'Habitat

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer, conformément à l'article 30 décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché similaire à intervenir avec le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle concernant la gestion du stock de 350 signalements supplémentaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SOCIALES**33 - Portage de repas**

Le Conseil Communautaire a approuvé une convention, avec l'Association Intercommunale de développement local « Pays de la Vôge », visant à assurer le fonctionnement d'un service de portage de repas à domicile sur les Communes du secteur de l'ex Communauté de Communes du Val de Vôge.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

34 - Dotation Politique de la Ville 2018

Le Conseil Communautaire a approuvé le programme d'actions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute subvention auprès de l'Etat au titre de ce programme.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE**35 - Contrat Enfance Jeunesse**

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018/2021 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**36 - Plan Climat Air Energie Territorial**

Le Conseil Communautaire a confié au Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37 - Aide financière pour les travaux d'isolation

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'attribution d'une aide financière pour travaux d'isolation modifiant les montants versés pour l'isolation des murs extérieurs aux propriétaires d'immeuble réalisant des travaux d'isolation sur leur habitat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURISME**38 - Taxe de séjour**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs de la taxe de séjour pour les hébergements sans classement et les aires de camping-car.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

39 - Club des Hôteliers d'Epinal

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Club des Hôteliers d'Epinal, l'avenant n°1 à la convention de partenariat et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 - Site de la Forteresse de Châtel-sur-Moselle

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Association du Vieux Châtel, la convention d'objectifs 2018-2021 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

41 - Maison du Vélo de Xertigny

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 45.000 € au profit du Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour la construction de la Maison du Vélo à Xertigny.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 3 juillet 2018,
Le Président,



Michel HEINRICH